

Personne morale - Inscription d'un établissement secondaire hors ressort du Greffe

Documents à fournir :

- [Formulaire M2](#) à fournir en 3 exemplaires originaux
- Si mandataire : [pouvoir](#) autorisant la formalité

Si achat du fonds ou location gérance ou donation ou apport (en 2 exemplaires) :

Pièces à fournir :

- Acte d'achat ou acte de location gérance ou acte de donation ou apport
- Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution
- Extrait Kbis

Frais :

- 150 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- 111,24 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (achat, apport, location gérance)

Si création (en 2 exemplaires) :

Pièces à fournir :

- Copie du bail autorisant l'exercice de l'activité
- Kbis de moins de 3 mois

Frais :

- 150 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- 108,42 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce